ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

reconnaissance d'utilité publique

Question écrite n° 8712

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le souhait des adhérents de la Fédération française de la Citizen Band Libre de voir leur association obtenir la reconnaissance d'utilité publique. En effet, la CB est reconnue comme un instrument particulièrement utile, notamment en matière de sécurité publique puisque nombreux sont les utilisateurs à effectuer des radioguidages en cas d'accident ou à préconiser des itinéraires de délestage lors des difficultés de trafic. Par ailleurs, outre son rôle d'utilité publique, cet instrument de communication peut se révéler un formidable outil de cohésion sociale. Aussi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend répondre favorablement à leur demande.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le ministre de l'intérieur prend acte de l'intérêt de la citizen band libre comme nouveau mode de communication entre particuliers. Néanmoins, en matière de sécurité pulique, la citizen band libre ne présente pas un intérêt déterminant, la mise en oeuvre des secours étant, au plan des transmissions, totalement indépendante du mode de communication évoqué, Par ailleurs, le traitement de l'alerte à partir d'appels téléphoniques ou radio téléphoniques apparaît aujourd'hui présenter toutes les garanties nécessaires au regard des besoins opérationnels et du réseau des équipements existant en France.

Données clés

Auteur : M. Jack Lang
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8712
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 161
Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4333